

LIVRET

DU DELEGUE

Nom / Prénom :

.....

Classe :

.....



ANNEE SCOLAIRE
2011-2012

FELICITATION POUR TON ELECTION !

Le fait d'être élu(e) délégué(e) doit avoir pour toi une grande importance, car ton élection traduit la confiance qu'une majorité de la classe te porte. Cette marque de confiance porte un nom : **la délégation**. C'est un contrat passé entre toi qui est délégué et les élèves.

A présent, tu vas devoir assister à un certain nombre de réunions au cours desquelles tu représenteras tes camarades et parleras en leur nom.

Ce livret doit te permettre de mieux connaître le collège et de suivre plus facilement le déroulement de chaque conseil.

Alors, **bon courage !**

Si tu veux davantage de renseignements concernant ta fonction de délégué, tu peux te rendre au C.D.I. et demander au professeur documentaliste **Le Délégué Flash** aux éditions du C.R.D.P. de Grenoble. Chaque année, une nouvelle édition paraît.



SOMMAIRE

Connaissance de l'établissement.....	Page 4
Etre délégué de classe.....	Page 6
Le conseil de classe.....	Page 7
Le rôle des délégués au conseil de classe.....	Page 8
Quelques conseils pour prendre des notes.....	Page 9
Un problème dans la classe	
Les réponses aux questions que vous pouvez vous poser.....	Page 10
Fiche de préparation au conseil de classe.....	Page 11
Synthèse des fiches de préparation.....	Page 12
Compte-rendu du conseil de classe.....	Page 13
Le Conseil d'Administration.....	Page 14



CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

A QUI S'ADRESSER ?

LA DIRECTION

- Le Principal : **M Malroux**

- est le responsable de l'établissement
- a autorité sur les personnels de l'établissement
- préside les différents conseils et commissions de l'établissement (conseil de classe, conseil d'administration, conseil de discipline, ...)
- veille au bon déroulement des enseignements
- prend les sanctions à l'encontre des élèves qui ne respectent pas le règlement intérieur.

- La Principale adjointe: **Mme Barret**

- fait les emplois du temps des classes et des professeurs, gère les modifications éventuelles (changement d'emploi du temps, remplacement des professeurs, ...)
- organise les examens.

LA GESTION

- Le gestionnaire : **M Corre**

- est la responsable de la demi-pension
- prépare le budget de l'établissement et tient la comptabilité
- commande la nourriture, les fournitures pédagogiques...
- gère les personnels ATOSS (les agents).

L'ENSEIGNEMENT ADAPTE

- Le directeur de S.E.G.P.A : **M Malroux**

- s'occupe de l'enseignement adapté
- veille au bon déroulement des stages.

LA VIE SCOLAIRE

- Le Conseiller Principal d'Education (C.P.E.) (droit de réserve) :

M. BORDAT

- contrôlent les absences et les retards des élèves
- participent aux différents conseils, notamment le conseil de classe
- travaillent avec les professeurs sur le suivi des élèves
- font respecter le règlement intérieur du collège
- sont à l'écoute des élèves qui ont besoin
- sont responsables des surveillants et des assistants d'éducation
- rencontrent les parents
- organisent des actions en direction des élèves.

- Les surveillants

- accueillent les élèves et peuvent les aider dans leur travail personnel.
- surveillent et encadrent les élèves lors des heures de permanence
- surveillent la cour, les couloirs, veillent au bon fonctionnement de la demi-pension
- veillent au respect du règlement intérieur dans l'établissement

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- La professeur documentaliste : Mme Depré

- est responsables du Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.)
- aide les élèves dans leurs recherches documentaires
- propose des animations, des expositions aux élèves parfois en collaboration avec les enseignants, l'infirmière, les CPE,...



- Les enseignants

- dispensent les enseignements prévus par les programmes nationaux
- aident les élèves à se préparer aux examens

- La Conseillère d'Orientation Psychologue (C.O.P.) : Mme Bruyère

- anime des séances d'éducation à l'orientation
- aide les élèves dans leur choix d'orientation, en prenant en compte leurs aspirations, leurs aptitudes, leurs personnalités.

L'EQUIPE MEDICO-SOCIALE

- L'infirmière (secret médical) : Mme Rochet

- font des bilans infirmiers
- accueillent les élèves malades ou qui ont besoin de parler ou de se confier
- animent des séances d'information sur la santé

- L'assistante sociale (secret professionnel) : Mme Tardy

- accueille et conseille les élèves et les familles qui rencontrent des difficultés d'ordre personnel, social ou financier...
- gère les demandes de fonds social.

LES SECRETAIRES

- s'occupent du travail administratif (courrier du proviseur et de son adjointe, classement de dossiers, envoi de documents,...)
- récupèrent les dossiers de bourse et les transmettent aux services compétents.

LES AGENTS DE SERVICE

- entretiennent les locaux (intérieurs et extérieurs, ménage, réparations diverses)
- confectionnent et servent les repas à la cantine.



ETRE DELEGUE DE CLASSE

- **Pourquoi élit-on des délégués de classe ?**

Dans chaque classe, les élèves élisent des délégués pour pouvoir être représentés dans les différents conseils ou les différentes réunions qui ont lieu au collège.

- **Concrètement, quel est le rôle d'un délégué de classe ?**

- Le délégué de classe est le représentant de ses camarades de classe.

- Il joue le rôle d'intermédiaire entre les élèves et les adultes de l'établissement. Il doit bien écouter ce que ses camarades disent pour pouvoir être un porte-parole efficace (en tant que délégué, il ne doit pas donner son avis personnel mais rapporter l'avis général de la classe).

- Il est aussi un animateur de la vie de la classe (attention, cela ne veut pas dire faire le clown !) Il doit faire en sorte que chaque élève se sente bien dans la classe. Par exemple si tu constates qu'un élève ne va pas bien, n'hésite pas à aller le voir et lui proposer ton aide ou celle d'un adulte.

Aussi, le délégué peut s'organiser avec d'autres élèves pour prendre les cours et les devoirs pour un camarade absent.

- **Etre délégué de classe, c'est avoir des droits...**

Les délégués ont les mêmes droits que l'ensemble des élèves mais bénéficient en plus de quelques droits particuliers :

- droit d'expression collective
- droit de réunion
- droit de siéger et d'intervenir dans les instances de l'établissement (conseil de classe, conseil d'administration...)
- droit de participer au moins une fois par trimestre à la réunion des délégués du collège
- droit à une formation les préparant à leur fonction
- droit de demeurer délégué après une sanction
- droit de recevoir et diffuser de l'information auprès des camarades

- **...mais aussi des devoirs**

Qui dit droits, dit devoirs ! Les délégués doivent :

- respecter leurs camarades et les adultes (paroles, comportements...)
- accomplir correctement leurs obligations d'élèves (assiduité, travail, discipline)
- préparer les réunions de conseil
- y exprimer le point de vue de la majorité et non leur point de vue personnel
- être discret quant aux informations personnelles qu'ils peuvent être amenés à connaître
- participer à la formation des délégués organisée au collège

LE CONSEIL DE CLASSE



Pour tous les élèves, le conseil de classe représente un temps fort à la fin de chaque trimestre. Chacun veut savoir ce que les professeurs pensent de lui et de la classe. Les délégués, pendant le conseil, ont un rôle à jouer :

- Ils expliquent aux membres du conseil ce que leurs camarades pensent de l'ambiance de la classe et du travail qui est demandé en classe comme à la maison, les difficultés que rencontrent certains de leurs camarades.
- Ils peuvent aider les professeurs à mieux comprendre les difficultés de certains élèves en leur donnant des informations personnelles.
- Ils prennent des notes :
 - sur ce que les professeurs pensent de la classe en général
 - sur le travail et les résultats de chaque élève

QUI Y PARTICIPE ?

- Le Principal ou son adjointe, qui le préside
- Les professeurs de la classe
- Un conseiller principal d'éducation
- **Deux délégués des élèves**
- deux délégués parents de la classe

Et éventuellement, s'il y a lieu :

- La conseillère d'orientation, l'assistante sociale, l'infirmière ou le médecin scolaire

A QUOI CA SERT ?

Le conseil de classe examine et fait des observations sur :

- le climat général de la classe
- le comportement des élèves
- les résultats obtenus par les élèves
- le déroulement de la scolarité des élèves
- l'orientation des élèves

FONCTIONNEMENT

Présidé par le chef d'établissement, le conseil de classe se réunit 3 fois par an. Les réunions se déroulent en dehors des heures de classe, en général le soir après les cours. Au début du conseil, le professeur principal et l'ensemble des professeurs de la classe donnent leur avis sur la classe. Les élèves et les parents d'élèves font part de leurs remarques et / ou questions éventuelles. Ensuite, le cas de chaque élève est étudié et une appréciation finale, figurant sur le bulletin, est proposée par le président du conseil ou par le professeur principal.

Bien sûr, les délégués peuvent intervenir tout au long du conseil pour donner des informations qu'ils jugent nécessaires. Il leur suffit de demander la parole en levant la main.

ATTENTION : le conseil de classe n'est pas le lieu où l'on règle ses comptes entre élèves et professeurs. Ce n'est pas non plus le lieu où l'on parle des problèmes quotidiens ou matériels de la vie scolaire (problèmes de bus, de cantine, d'entretien des locaux...). On ne traite que des questions pédagogiques !

Le rôle des délégués au conseil de classe

Avant le conseil de classe :

- Je prépare le conseil de classe en consultant l'ensemble des élèves afin de soulever d'éventuels problèmes. D'autre part, j'invite mes camarades à me faire part de faits ou de problèmes personnels pouvant apporter un éclairage sur leurs notes ou leur comportement.
- Pour cela, je peux organiser une réunion en prévenant la classe des date, heure, lieu et objet de la réunion (cette réunion peut être préparée avec le professeur principal ou le conseiller principal d'éducation).
- Je consulte mes camarades soit oralement (en leur posant des questions précises et en notant le nombre de réponses), soit par le biais d'une fiche écrite.

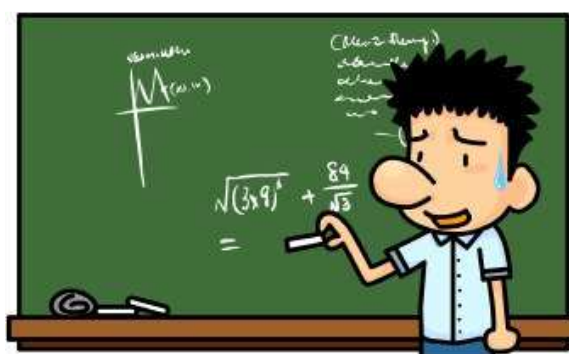
Si les demandes des élèves ne portent pas sur le travail scolaire, je dois leur expliquer que ce n'est pas au conseil de classe que l'on doit en parler (voir les C.P.E. ou transmettre les questions aux délégués au Conseil d'Administration)

Pendant le conseil de classe :

- Au moment où l'on me donnera la parole, je rapporte ce que mes camarades ont dit lorsqu'on a préparé le conseil (je pense à amener mes notes).
- J'écoute attentivement ce qui se dit afin de le transmettre à mes camarades, je prends des notes pour ne pas déformer les propos tenus.
- Je lève la main pour demander la parole si j'ai des choses à dire sur le cas particulier d'un élève
- Je veille à la clarté de mes propos, à être calme et poli.
- Si j'apprends des choses que je ne savais pas sur la vie privée de mes camarades, je ne dois pas le répéter aux autres élèves.
- ATTENTION : mon rôle n'est pas de défendre un camarade, mais juste de donner des informations qui pourraient permettre aux professeurs de mieux comprendre ses résultats.

Après le conseil de classe :

- Je fais un compte rendu du conseil à mes camarades de classe le plus tôt possible tout en veillant à ne pas déformer ce qui a été dit en conseil. Je leur explique ce que les professeurs ont dit de la classe, ce qui va bien et ce qui doit être amélioré dans le travail et le comportement.
- Je donne à chaque élève de manière individuelle les informations qui le concernent en leur demandant de venir me voir.





QUELQUES CONSEILS POUR PRENDRE DES NOTES AU CONSEIL DE CLASSE

Prendre des notes, ce n'est pas toujours facile ! Les professeurs passent en revue les résultats de chaque élève et souvent cela va un peu vite. Il faut que les deux délégués s'organisent.

⇒ Le plus simple est de se partager les noms des camarades (en prendre un sur deux). Il vaut mieux préparer une feuille à l'avance avec les noms des élèves

⇒ Utilisez des abréviations pour écrire plus vite. Il en existe plusieurs et vous pouvez en inventer. L'essentiel est de pouvoir se relire !

Quelques exemples :

Trimestre = TR

Travail = W (work en anglais)

Encouragements = ENC

Avertissement travail = A.T.

Avertissement conduite = A.C.

Félicitations = Félicit°

Problèmes de compréhension = Pb de Comp°

Problème de concentration = Pb de concent°

Manque de travail = Mq de W

En progrès / En baisse = En ↑ ou En ↓

Problèmes de comportement = Pb de comport

UN PROBLEME DANS LA CLASSE ?

Il peut arriver qu'un problème se pose dans la classe (ex. : une très mauvaise ambiance entre les élèves de la classe, un professeur qui va trop vite dans ses cours, une salle de classe mal chauffée, etc....)

Pour que la situation ne se dégrade pas, les deux délégués ne doivent pas hésiter à rencontrer les personnes susceptibles de les aider.

Que faire ?

Il faut avant tout se poser quelques questions :

1. Quel est le problème ?
2. Quelle (ou qui) en est la cause ?
3. Quelle serait la solution idéale ?
4. Qui peut m'aider à y parvenir ?

Il faut ensuite prendre rendez-vous avec la personne la mieux placée pour t'aider à résoudre le problème.

LES REPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS POUVEZ VOUS POSER



Si un camarade me dit quelque chose sur sa vie privée (maladie, problème familial, problème au collège...) mais qu'il me demande de ne pas en parler, dois-je le dire pendant le conseil de classe ?

- Non, tu ne dois pas en parler sans sa permission. Par contre, tu peux essayer de le convaincre d'aller en parler à un adulte de l'établissement (C.P.E., professeurs,...). **Si tu penses que les confidences qu'il t'a faites sont trop graves (s'il est maltraité, battu, racketté par d'autres élèves, si tu estimes qu'il est en danger), tu dois aller en parler à un adulte de l'établissement pour lui demander conseil (C.P.E., A.S.,...).** Dans tous les cas, tu dois rester très discret quand un camarade te fait des confidences et ne pas en parler à n'importe qui. Un délégué doit être digne de confiance !



Si mes camarades me parlent d'un problème avec un professeur (exemple : un professeur qui donne trop de devoirs ou qui va trop vite en cours ou qui n'est pas assez sévère selon eux), dois-je attendre le conseil de classe pour en parler ?

- Non. Tu dois d'abord essayer d'en parler avec le professeur concerné. Si tu n'oses pas, tu peux aller voir ton professeur principal ou le C.P.E., qui te conseilleront.



Si mes camarades me demandent de dire quelque chose au conseil de classe mais que je ne suis pas d'accord avec eux, dois-je quand même en parler au conseil ?

- Oui. Si la plupart des élèves de ta classe sont d'accord, tu dois en parler au conseil même si tu n'es pas de leur avis (en tant que délégué, tu es porte-parole de la classe). Si seulement quelques élèves font cette remarque, vous devez en parler entre vous et essayer de trouver une solution. Si cela pose vraiment problème, tu peux en parler au conseil de classe en précisant que cette remarque n'est partagée que par quelques élèves.



Si j'ai quelque chose à dire pendant le conseil de classe mais que ce n'est pas mon tour de parler, comment puis-je demander la parole ?

- Rien de plus simple ! Tu lèves le doigt et tu attends que l'on te donne la parole. Surtout tu ne dois jamais hésiter à demander la parole quand tu l'estimes nécessaire. Les adultes sont là pour t'écouter.

Si tu as d'autres questions, tu peux trouver de l'aide auprès des C.P.E. ou de tes professeurs. Tu as un rôle important à jouer et les adultes sont là pour t'aider et te conseiller.

Fiche de préparation au conseil de classe

(Fiche à photocopier pour chaque élève de la classe)

Nom / Prénom :
Que penses-tu de la classe (ambiance, conditions de travail) ?
Y a-t-il un problème majeur ce trimestre ?
Rencontres-tu des difficultés particulières dans ta classe ? (avec un professeur, des camarades, dans ton travail...)
Souhaites-tu évoquer une difficulté personnelle ? (familiale, financière, problème de santé,...) Si oui, laquelle ? (si tu préfères ne pas l'écrire, tu peux venir m'en parler)
Une dernière remarque ?

Cette fiche nous aidera à mieux présenter la classe et chacun d'entre nous.
Merci de la remplir sérieusement.

Les délégués

Synthèse des fiches de préparation au conseil de classe

Climat général de la classe :

Les conditions de travail :

Y a t-il des difficultés particulières dans la classe ? :

Réflexions diverses des élèves :

CAS INDIVIDUELS

(Seulement si tes camarades te l'ont demandé)

- 1- _____

- 2- _____

- 3- _____

- 4- _____

Compte rendu du conseil de classe

Date : _____

Avis du Professeur Principal :

Avis des autres professeurs

Matière	Nom du professeur	Observations sur la classe

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A.)



Il se réunit au moins trois fois par an. Les réunions se déroulent en dehors des heures de classe. Une convocation est adressée 10 jours avant. Une commission permanente prépare les travaux du C.A..

Attributions du conseil d'administration :

- Adopter le projet d'établissement et le règlement intérieur (très important !)
- Voter le budget et répartir les moyens affectés au collège pour réaliser son projet.
- Donner son avis sur toutes les questions concernant la vie du collège : horaires, choix des manuels scolaires, emplois du temps, hygiène, santé, sécurité, participation des parents...

Les décisions se prennent à l'issue d'un vote. Le vote à bulletins secrets est de droit s'il est réclamé par l'un des membres.

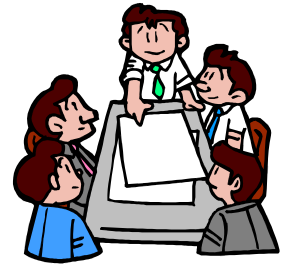
Le rôle des 3 délégués des élèves

- Avant le C.A. : je prépare le conseil en consultant mes camarades, en particulier lors de la réunion trimestrielle des délégués de classe. Je dépose ma ou mes questions à l'ordre du jour (remise au Principal).
- Le jour du C.A. : je représente l'ensemble des élèves du collège et siéger avec les mêmes droits que les autres membres. Si je ne peux pas siéger au C.A., je dois me faire remplacer par mon suppléant et signaler mon absence au Principal. Mon vote compte autant que celui du Principal ou d'un professeur. Je peux demander la parole pour poser une question, faire une proposition ou faire valoir un argument.
- Après le C.A. : le Principal fait un compte-rendu de la réunion qui est à la disposition de tous. Mais, je peux en tant que délégué des élèves, faire avec les autres délégués un compte rendu propre aux collégiens, sous la forme d'affiche par exemple, en sélectionnant les principales décisions qui concernent la vie des élèves (je demande l'autorisation au principal)

Dans tous les cas, les délégués ont un rôle à jouer au Conseil d'Administration car ils sont les représentants de tous les élèves de l'établissement.

Qui le compose ?

29 membres



9 membres de droit dont :

- 4 représentants du collège :
 - Le Principal
 - La principale adjointe
 - Le gestionnaire
 - Le C.P.E.
- 3 représentants de la commune
 - Mme Bardiot
 - M Delams
 - Mme Tourneziot
- 1 personne qualifiée
 - M Bissonnier
- 1 représentant élu du conseil général
 - M Jacquet

10 membres élus des personnels dont :

- 7 représentants des personnels enseignants, d'éducation
 - Mme Lamy de la Chapelle
 - Mme Crouzet
 - Mme Miché
 - M Vinadelle
 - M Lelu
 - M Hoareau
 - M Harault
- 3 représentants des personnels administratifs, social, de santé, ATOSS
 - Mme Jacquet
 - Mme Macadré
 - M Mussard

10 membres élus « usagers » dont :

- 7 représentants élus des parents d'élèves
 - Mme Michel
 - M Mouton
 - M Maury
 - Mme Meunier
 - Mme Lescour
 - M Landreau
 - Mme Feignoux
- 3 représentants élus des élèves :
 - Téo Guenin Classe : 3^{ème} 2
 - Mélissa Mercier Classe : 3^{ème} 5
 - Sébastien Morineau Classe : 3^{ème} 2